

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2889**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Assainissement du quartier du Vernay - Autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur la construction d'un poste de refoulement des eaux usées quai Clemenceau

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2889**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Assainissement du quartier du Vernay - Autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur la construction d'un poste de refoulement des eaux usées quai Clemenceau**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer la demande de permis de construire portant sur la construction d'un poste de refoulement des eaux usées, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Rappel du projet

Les eaux usées provenant du quartier du Vernay à Caluire et Cuire ne sont pas raccordées au réseau de collecte communautaire et sont en grande partie déversées sans traitement préalable au milieu naturel, la Saône. Le projet prévoit le raccordement du quartier du Vernay (représentant plus de 2 000 équivalents habitant) par la mise en œuvre de collecteurs gravitaires d'eaux usées et la construction d'un poste de refoulement, sur une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 97, section AL, appartenant à l'Association Immobilière Loisirs Educatif et située 95, quai Clemenceau à Caluire et Cuire. Cette partie de parcelle d'une superficie d'environ 360 mètres carrés est en cours d'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon. Cet ouvrage recevra les effluents acheminés par les collecteurs gravitaires et les renverra au système d'assainissement de Pierre Bénite.

Les travaux de canalisations et de construction de la station de refoulement démarreront mi-2012.

Permis de construire

Le poste de refoulement correspondra à un édicule d'une soixantaine de mètres carrés de surface au sol organisé en 3 niveaux : bache de pompage (enterrée), chambre des vannes (enterrée) et local technique (niveau émergent en surface). Sa construction nécessite la demande d'un permis de construire, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Il est à signaler que le terrain destiné à accueillir le poste de refoulement est situé en zone inondable. Le projet intègre l'ensemble des dispositions techniques et administratives relatives à cette contrainte. D'autre part, il est compatible avec le règlement du plan local d'urbanisme. Enfin, il a fait l'objet d'une étude architecturale et paysagère afin de garantir son intégration dans le contexte remarquable du quai Clémenceau ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande de permis de construire portant sur la construction d'un poste de refoulement des eaux usées sur une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 97 sectino AL, appartenant à l'Association Immobilière Loisirs Educatif et située 95, quai Clemenceau à Caluire et Cuire,

b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.